

# E FOOT 38

## Procès Verbal N° 472



### SAISON 2019-2020

*Journal officiel  
du District de l'Isère de Football*



**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

# Table des Matières

## Cette Semaine :

<b>BUREAU.....</b>	<b>3</b>
<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMISSION D'APPEL .....</b>	<b>7</b>
<b>COMMISSION DES ARBITRES.....</b>	<b>7</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION..</b>	<b>11</b>
<b>COMMISSION FEMININES .....</b>	<b>11</b>
<b>COMMISSION F.M.I.....</b>	<b>13</b>
<b>COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....</b>	<b>14</b>
<b>COMMISSION FUTSAL .....</b>	<b>16</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS.....</b>	<b>18</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE ET COUPES .....</b>	<b>22</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS .....</b>	<b>23</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE.....</b>	<b>23</b>

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.ffp.fr



ETHIQUE  
SECRETARIAT  
TRESORIER  
APPEL  
ARBITRES  
DISCIPLINE  
TERRAINS  
FEMININES  
ENTREPRISES-FUTSAL  
REGLEMENTS  
SPORTIVE  
STATUT DE L'ARBITRAGE  
TECHNIQUE

04 76 26 87 70  
04 76 26 82 90  
04 76 26 82 92  
04 76 26 87 72  
04 76 26 82 94  
04 76 26 82 97  
04 76 26 82 95  
04 76 26 87 73  
04 76 26 87 74  
04 76 26 82 96  
04 76 26 87 71  
04 76 26 87 75  
04 76 26 82 99

## NOS PARTENAIRES



**SUD RHÔNE ALPES**  
Toute une banque  
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr) / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

**CAEC**  
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES  
04 76 72 33 88  
[caec-chauffage-climatisation.com](http://caec-chauffage-climatisation.com)



bonne impression  
La confiance, ça se mérite SAMSUNG  
BUSINESS



**Banque Alimentaire**  
de l'Isère

# BUREAU

## REUNION DE BUREAU DU MARDI 18 FEVRIER 2020

**Président** : M. MUFFAT- JOLY

**Présents** : MM. BOUAT - GIROUD-GARAMPON - LOUIS – MALLETT – MONTMAYEUR - RAYMOND - TRUWANT

**Assistent** : MME BELOT - M. BOULORD

### Ouverture de séance 18h00

### Ordre du Jour : Equipe 2 U18 du club de VOIRON-MOIRANS

Suite à des informations de clubs de la poule U18 D3 concernant le nombre de mutés et mutés hors période utilisés par le club Voiron – Moirans lors de ses rencontres, le Bureau du District décide d'ouvrir une enquête après chaque match U18 de l'équipe 2 de Voiron – Moirans et ce jusqu'à la fin de saison, en application de l'article 8 des RG du District :

**Article 8** – Enquêtes et sanctions Le Bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toutes enquêtes ou établir une expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District.

Néanmoins, les clubs adverses peuvent toujours porter des réserves.  
Décision validée par les membres présents.

NB : M. GIROUD-GARAMPON n'a pas pris part aux décisions.

Fin de séance 19h00

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 18 FEVRIER 2020

## Proposition médaille de Ligue

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant. Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré de la médaille de Ligue.

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site et de le retourner au [Secrétariat du District](#) pour le 20 FEVRIER délai de rigueur.



Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.



## Appel à candidatures Assemblée Générale

### Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 19 juin** en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **28 février 2020**.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

### Appel à candidatures : Journée Nationale U7-U9 le 6 juin 2020.

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9, et le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser pour le **1er mars** au plus tard.

### Appel à candidatures : Finales des coupes de l'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

Le **6 juin 2020** : Finales Jeunes

Le **7 Juin 2020** : Finales Seniors

Le **14 Juin 2020** : Finales Féminines

Les candidatures sont à adresser au District pour le **5 mars date butoir**.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

## TRESORERIE

### FORFAIT GENERAL FOOT A8

**Du 13 Février 2020**

**Amende 44 €**

AS FONTAINE FEMA8D2

### FORFAIT JOURNEE

**Du 14-16 Février 2020**

**Amende 32 €**

VERSAU D5  
UO PORTUGAL FEMA8  
VEZERONCE HUERT FEMA8  
MANIVAL U18D3  
G. FURE ISERE U18D3  
CHIRENS U18D3  
BALMES NORD ISERE U18D3  
CREYS MORESTEL U18FA8D2  
DOMARIN U15D3  
G. FURE ISERE U13D2  
FC 2A VETA8GR  
EYZIN ST SORLIN VETA8NI

### FMI NON RETOURNEE

**Du 15 Février 2020**

**Amende 75 €**

GRESIVAUDAN U15D30

### FM NON RETOURNEE

**Du 8 Février 2020**

**Amende 75 €**

G. FURE ISERE U13D2  
O. NORD DAUPHINE U13D3  
VIRIEU VALONDRAS U13D4  
VAREZE U13D4

### NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

**Du 10 au 16 Février 2020**

**Amende 11 €**

VOREPPE U13D2  
VOREPPE U13D3  
BATIE MONTGASCON FA8D2  
ABBAYE CPSENTA8  
USVO U13D3  
BAJATIERE U13D4  
EYZIN SAINT SORLIN FC FA8D2

### NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

**Journée 3**

**Challenge Festival Isère**

**Amende 25 €**

VERSOUD 2  
FC MISTRAL 2  
FC MISTRAL 3  
GIERES 2  
BAJATIERE  
LIERS  
CESSIEU 2

## CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2020

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

### 17-3 – Procédures et Sanctions :

**a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**b)** Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

**c)** Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

**Les clubs ci-dessous se verront suspendus au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F (voir ci-dessus), avec date d'effet le 20 Février 2020.**

582053 VIRIEU FUTSAL R.C.

664082 UMICORE FOOT

## CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 FEVRIER 2020

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

### 17-3 – Procédures et Sanctions :

**a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 Mars 2020.**

536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)

547135 POISAT AC

548844 NIVOLET FC



## CORRESPONDANCES

### TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

**DISCIPLINE :** BRIOUA M. – BEDAR N. – MERLIN D. – BEN FREDJ R. – MERLIN D. – VIE ET PARTAGE – GIROUD M. – AKYUREK M. – SEMIH D. – HERIVALT A. – MAYETTE B. – AZOUZ A. – GUILLOT F. – VERNOTTE A. – MAREY A. – HAMILA S. – LEROUX S. – KOUBAA K. – DI CHIARO Y. – CHOROK A. – THOMET J. – VERNOTTE A. – KEITA I. – BOULORD J.M. – GUEDOUAR R. – SOUDANI H. – MORE C.

**APPEL :** ECHIROLLES – UMICORE FOOT – BALMES NORD ISERE – AJA VILLENEUVE

**REGLEMENTS :** ECHIROLLES – ST ANDRE LE GAZ – DURAND N. – UMICORE

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:mmuffat-joly@isere.fff.fr">mmuffat-joly@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:jraymond@isere.fff.fr">jraymond@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**



# COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16H.

## REUNION DU MARDI 18/02/2020

**Président** : M. VACHETTA.

**Présents** : V. SCARPA (secrétaire), J. LOUIS.

**Excusés** : A. SECCO, F. AGACI, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN, R. EL RHAFFARI, R. NODAM.

### CONVOICATIONS

**DOSSIER N°21** : Appel du club UMICORE en date 16/02/2020 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 11/02/2020 parue le jeudi 13 Février 2020.

**L'audition aura lieu le mardi 03/03/2020 à 18H30.**

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

**DOSSIER N°22** : Appel du club du FC ECHIROLLES en date 14/02/2020 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 11/02/2020 parue le jeudi 13 Février 2020.

**L'audition aura lieu le mardi 10/03/2020 à 18H30.**

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre est convoqué par sa boîte mail perso.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
Vincent SCARPA

# COMMISSION DES ARBITRES

## PERMANENCE DU MARDI 18 FÉVRIER 2020

**PRESIDENT** : METE Orhan (excusé).

**Secrétariat** : J. SABATINO.

**Présents** : J. CHARLES - J. VELOSO.

**Excusé** : AMARI A.

### À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

#### RAPPEL FMI :

#### Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la FMI de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

#### **REGLEMENTS LOCAUX**

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)



Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

**RAPPEL:** consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**RAPPEL:** rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du docteur **SCELLIER Christian** concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

### Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

**De plus pour les arbitres de plus de 35 ans :** une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1er semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

## DESIGNATIONS ADULTES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivant :

Désignations D1 – D2 – AA District et Ligue - FARKAS Léo – 07-85-98-74-44-  
Mail FARKAS Léo : [designation.isere@gmail.com](mailto:designation.isere@gmail.com)

Désignations D3 – D4 – D5 – Foot entreprise, féminines district et ligue-  
NASRI Riad -06-17-14-62-03  
Mail NASRI Riad : [designation2.isere@gmail.com](mailto:designation2.isere@gmail.com)

Suite à la mise en place de l'application automatisée concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF, 3 semaines avant la date.



## COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : transmission des rencontres seniors du 1er et 8 mars 2020 pour désignations des officiels.

COMMISSION DE DISCIPLINE : Fiches navettes, pris note, transmis au responsable pour suite à donner.

## COURRIERS CLUBS :

FC 4 MONTAGNES : demande arbitre match D5 PB du 08/03/2020, FONTAINE / FC 4 MONTAGNES, transmis au responsable désignations pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

CS FARAMANS : demande arbitre et délégué match D5 PF du 15/03/2020 ECBF2 / CSF2 transmis au désignateur, concerne aussi la commission de délégations.

EYZIN SAINT SORLIN FC : absence arbitre match D4 PF du 16/02/2020 - E2SFC / UNIFOOT transmis au responsable pour enquête.

FC BALMES NORD ISERE : nous signale le forfait de leur équipe U18 D3 PF match BALMES NORD ISERE / CHARVIEU. Pris note.

AS DOMARINOISE : nous signale le forfait de leur équipe U15 2 match U15 D3 PH UNIFOOT / AS DOMARINOISE. Pris note.

USVO : enquête en cours

## COURRIERS ARBITRES :

VRIGNON Pascal : demande à arbitrer dans notre district, il vient du district des Pyrénées-Atlantiques pour raisons professionnelles, nous joint sa fiche de renseignements, transmis au responsable pour suite à donner.

MAURIES Pierre : nous signale l'absence de l'arbitre qu'il devait observer match E2SFC/ UNIFOOT2 du 16/02/2020 et qu'il a effectué le match pour remplacer l'arbitre absent, remerciements, transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

COQUILLAUD Guillaume : rapport sur les 5 tutorats effectués pour un jeune arbitre débutant, pris note de tes observations, avec nos remerciements pour ton engagement.

CORBEL Séverin : rapport d'observateur jeune arbitre, transmis au responsable concerné.

PLATEL Yoann : envoie son certificat médical pour indisponibilité du 14 au 17/02/2020. Pris note.

MERLIN David : indisponibilité d'une période de 2 mois pour raisons professionnelles, merci de nous donner votre date de reprise.

### ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES TES SUR LA TOUCHE

### LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

# COMMISSION DELEGATIONS

## REUNION DU MARDI 18 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN      Portable : 06.33.54.57.25

**PRESENTS** : MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

**EXCUSE** : HESNI MOHAMMED

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de FAIRE IMPERATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par mail officiel ou courrier avec entête du Club.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.



PV N° 472 **JEUDI 20 FEVRIER 2020**

## Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.  
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

## Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

## RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Samedi 15 Février 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U15 D1 Poule B	ISLE D ABEAU	SEYSSINS	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation

Dimanche 16 Février 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D5 Poule F	FARAMANS 2	CESSIEU	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs

## DESIGNATIONS :

Samedi 22 Février 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U18 D3 Poule B	SAINT GEORGES DE COMMIERS	USVO 2	DURAND Nicolas	Frais aux 2 Clubs
U15 D3 Poule B	VALLEE DE GRESSE 2	SAINT GEORGES DE COMMIERS	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs
D3 Poule B	LA MURETTE 2	SAINT CASSIEN 2	EL RHAFFARI Reda	Caisse de Péréquation

Dimanche 23 Février 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D2 Poule B	O VILLEFONTAINE	VOREPPE	GIRARD VEYRET Norbert	Caisse de Péréquation
D2 Poule C	RIVES	REVENTIN	AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	SEYSSINS 2	SUSVILLE MATHEYSINE	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## REUNION COMMISSION DU 18 FEVRIER 2020

**Président** M. MALLET

**Présents** : M. MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON

### COURRIERS

Rapports délégués : C MORE, N DURAND, M MALLET  
Rapports Observateur : J THOMET  
CLUBS : St PAUL de VARCES, TOUR ST CLAIR, St  
ETIENNE DE CROSSEY

### BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 472 sur  
le site du District de l'Isère Football

#### Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement** leurs  
décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la  
Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin  
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou  
après contrôles, d'éventuelles modifications

### RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 470 est sur le site.  
Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle  
du club dès la parution de la sanction et le PV de la com-  
mission éthique a repris ces informations tout au long de  
la saison.

### DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre  
votre liste de personnes désignées par votre club afin  
d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de  
nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro  
d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de  
chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait  
beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès **lors que**  
**toutes les personnes désignées** auront leur licence  
validée et aucune validation partielle ne sera effec-  
tuée.

#### Listes non reçues ce jour

Ascol Foot 38; Bourg Oisans; Claix; Creys-Moretel ;  
Eybens ; Grenoble Dauphiné ; Eybens ;  
Grenoble Dauphiné ; Grésivaudan ; Isle D'Abeau ;  
Les Avenières ; Nivolas V. Cs ; St André Le Gaz ;  
St Antoine ; St Maurice l'Exil ; Tour St Clair ; Touvet  
Terrasse ; Uo Portugal ; USVO ; Vallée Bleue

Nous vous conseillons de prendre connaissance de  
l'article 44 des Règlements du District.

# COMMISSION FEMININES

## REUNION DU MARDI 18 FEVRIER 2020

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : [femines@isere.fff.fr](mailto:femines@isere.fff.fr)

**Courriers** : U O P, GT TOUR ST CLAIR, CHARVIEU CHAVAGNEUX, BOURGOIN, MOIRANS, LUCAS LHUIL-  
LIER, VAREZE, FONTAINE, VEZERONCE HUERT, PAYS D'ALLEVARD, MIRIBEL, CHRISTIAN BAYLE, VOUREY,  
ST SIMEON DE BRESSIEUX, RO CLAIX, L'ISLE D'ABEAU, SUD ISERE, CREYS MORESTEL, VER SAU, PONT-  
CHARRA, RACHAIS, L C A FOOT, F C 2 A



## CHALLENGE FESTIVAL U 13 F

Suite au 1 tour du samedi 8 Février 2020 : les équipes suivantes participeront à la finale Régionale le samedi 4 Avril (lieu non encore défini) :  
BOURGOIN, NOTRE DAME DE MESSAGE, ECHIROLLES, VALLEE DE LA GRESSE, G F 38, CROLLES, Gpt NIVOLAS TOUR ST CLAIR, et VEZERONCE HUERT

## CHAMPIONNAT SENIORS A8

D2 Poule A  
FONTAINE : forfait général

## COUPE SENIORS A 8

LIERS - SEYSSINS du 1<sup>er</sup> mars aura lieu à CHAMPIER

## CHAMPIONNAT FEMININ A 8

Suite à l'observation de match par quelques délégués, il apparait que les règles prévues ne soient pas appliquées dans certaines rencontres : absence de poteau de coin, voire de cône ou plots, cas d'une fille jouant avec des chaussettes de couleur différente des autres, avec parfois l'accord de l'arbitre, cas d'un maillot spécial avec un numéro hors numérotation chronologique, positionnement des bancs au milieu du terrain, etc. Non-respect par l'arbitre des règlements concernant ces obligations, il faut revenir à l'application du règlement

En effet le fonctionnement du foot féminin doit au même titre que les garçons respecter les diverses obligations

Il existe un challenge sportivité, très peu de clubs jouant le jeu, ce Challenge **Claude Montpied** donne la possibilité à une équipe d'être récompensée en fin de saison suite à l'envoi des fiches par les éducateurs

**Document sur le site** : Documents/Ethique et prévention puis challenge et fiches

Rappel des règles, devoirs et préconisations pour chaque club :

- Préparer le terrain avec notamment le positionnement des poteaux de coin (ou autre cônes)
- Interdiction à tout public de pénétrer sur le terrain, leur place est derrière la main courante (seuls sont autorisés sur le banc, 3 membres licenciés du staff + les remplaçantes inscrits sur la feuille de match + d'éventuels délégués du club inscrits sur la feuille de match) Les faits démontrent que les parents, voire les joueuses d'une rencontre précédente rejoignent quelques fois le banc

### Ce sont des comportements à interdire :

- les bancs de touche étant du même côté (grande cage foot à 11)
- Accueillir les clubs visiteurs et, entre autre, les accompagner à leur vestiaire
- Protocole d'avant match avec l'entrée des 2 équipes sur le terrain
- Collation de fin de match prise avec les 2 équipes
- Faire respecter les règles par l'arbitre : Bijoux, etc.

## FOOT ANIMATION Modification

Dans le cadre de la journée de la femme, le rassemblement U 8 F à U 11 F sera organisé le 8 mars 2020, de 9 h 30 à 11 h 30, sur le site du Groupement NIVOLAS/ Tour st Clair

A cette occasion toutes les dirigeantes féminines seront à l'Honneur

Merci à chaque club de renseigner la commission féminine sur l'identité des jeunes filles qui participeront à ce rassemblement ainsi que des dirigeantes féminines qui seront présentes.

### ••••• **RAPPEL** •••••

- La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININES** et non à la **SPORTIVE** !

• Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer Systématiquement :

• **La Catégorie, la Poule et la Journée !!!**

## Toujours d'Actualité

- La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
- Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit de même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014).

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs); ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président J. Issartel  
06 34 87 23 55

# COMMISSION F.M.I.

## REUNION COMMISSION DU 18 FEVRIER 2020

**Président :** M. MALLET

**Présents :** MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

### COURRIER

Club de FOUR : Il est impossible de modifier la Feuille de Match Informatisée après la clôture de la FMI par l'arbitre, il faut impérativement bien contrôler la feuille de match avant les signatures

### CONVOCAATION COMMISSION FMI

La commission FMI recevra le 25 Février 2020 à 18h 30 Mr Brahim ZALANI, accompagné d'une personne du bureau de l'association GF38

### FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

**RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté**

- Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :
  - Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
  - Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

### ATTENTION :

**L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.**



## 1) PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES

### - L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard

Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

## 2) RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

### - UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

**IMPORTANT :** Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

---

# COMMISSION FOOT ENTREPRISE

## REUNION DU MARDI 18 FEVRIER 2020 – PU 472

**Présents :** Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI

### CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) :

[foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

122. GSE : noté (FM vs ASPTT1).

123. Ligue : noté.

124. GSE : noté (FM vs ASPTT3).

125. GSE : noté (match en retard). Demande en cours.

### COORDONNEES

**Arbitres :** Riad NASRI, 06.17.14.62.03.

**Règlements :** Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

**Terrains ville de Grenoble :** Dominique BOENIGEN,  
06.07.24.82.69.

**Correspondants Foot à 8 et à 11 :**

<https://isere.fff.fr/category/foot-entreprise/>, Coordonnées.

### FOOT A 8 ET A 11, COUPE FUTSAL-ENTREPRISE

La date et le lieu de la 7<sup>ème</sup> édition de la Coupe Futsal-Entreprise (coupe organisée par la Commission Futsal **uniquement pour les équipes participant aux compétitions Foot Entreprise et Foot Senior à 8 & Entreprise**) ne sont pas encore déterminés. Les équipes intéressées (5 à 10 joueurs par équipe) doivent **s'inscrire auprès de la Commission Futsal**. Pour tout renseignement, contacter la commission Futsal ou la commission Foot Entreprise.



## COUPE A 11 ENTREPRISE

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### A03 CEA 2 Grenoble – Belledonne.

Lundi 30/03/2020, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

### B05. CD Varcès – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 30/03/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

### B05. Air Liquide – CEA 1ST.

Lundi 30/03/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**Exempt (30/03/2020) : GSE.**

## COUPE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### Matchs à jouer semaine du 24 au 27/02/2020

**RT01.** Touvet-Terrasse – Deux Rochers 1.

**RT02.** Jarrie-Champ – Abbaye.

## FOOT ENTREPRISE A 11, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Match à rejouer :** A la suite de la décision de la Commission de Discipline du 12/11/2019 (dossier n° 190919, match Air Liquide - GSE du 04/11/2019), la CFE programme le match Air Liquide - GSE au 16/03/2020. Le match GSE - Air Liquide prévu initialement le 16/03/2020 est reporté au 27/04/2020.

### RJ03. CD Varcès – Belledonne.

Lundi 24/02/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

### RJ07. GSE – CEA 2 Grenoble.

Lundi 24/02/2020, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### RJ07. CEA 1 ST – Air Liquide.

Lundi 24/02/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

### J11. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.

Lundi 09/03/2020, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

### J11. CD Varcès – GSE.

Lundi 09/03/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

### J11. ASPTT 1 La Poste – Belledonne.

Lundi 09/03/2020, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### J11. Air Liquide – CEA 2 Grenoble.

Lundi 09/03/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**Exempt (09/03/2020) : ASPTT 3 Sifac.**

### RJ03. Air Liquide – GSE.

Lundi 16/03/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

### J12. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 16/03/2020, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

### J12. CEA 2 Grenoble – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 16/03/2020, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

### J12. Belledonne – CD Varcès.

Lundi 16/03/2020, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

**Exempt (16/03/2020) : CEA 1 ST.**

## FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### Matchs à jouer semaine du 02 au 05/03/2020

**RJ08.** Saint-Martin d'Uriage 1 – Eybens.

**RJ08.** Deux Rochers 1 – Saint-Martin d'Hères.

### Matchs à jouer semaine du 09 au 12/03/2020

**J11.** Jarrie-Champ – Métropolitains.

**J11.** Eybens – Saint-Martin d'Hères.

**J11.** Saint-Martin d'Uriage 1 – Deux Rochers 1.

**J11.** Exempt : Fasson.

## FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### Matchs en retard

**RJ07.** Saint-Martin d'Uriage 2 – Seyssins. Dirigeants vous contacter, possibilité de jouer semaine du 24 au 27/02/2020.

**RJ05.** Touvet-Terrasse – Seyssins. Date à fixer.

### Matchs à jouer semaine du 02 au 05/03/2020

**RJ06.** Seyssins – Deux Rochers 2.

**RJ06.** Saint-Martin d'Uriage 2 – Umicore.

### Matchs à jouer semaine du 09 au 12/03/2020

**J11.** Deux Rochers 2 – Fontaine Les Iles.

**J11.** Touvet-Terrasse – Abbaye.

**J11.** Saint-Martin d'Uriage 2 – Saint-Paul-de-Varces.

**J11.** Seyssins – Umicore.

**J11.** Exempt : Bilieu



## COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

### REUNION DU MARDI 18 FEVRIER 2020

Présents : MM. CARRETERO C – GELMO B. - LOUIS J.  
Excusés : M.J MUFFAT-JOLY. - SUEUR P

**La Commission Futsal rappelle aux clubs  
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous**

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

#### COURRIERS :

- Espoir Futsal 38 : Lu et noté : **Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : Le dimanche 08/03/20 à 16h00 (gymnase de St Alban de Roche).**
- JOGA : Lu et noté.
- RC Alpin : Lu et noté.
- FO Rivois : Lu et noté.

#### INFO :

**FO Rivois 1 / Futsal Picasso 1** : Reporté en raison de priorité à la Coupe Départementale Futsal au Lundi 09/03/2020 à 20H15 (Gymnase SIS, Rives).

Les U17 ne peuvent jouer en séniors qu'avec le double surclassement **médical**.

Tous les clubs de futsal jouant au plus bas niveau (D2) qui dépendent d'un club libre peuvent faire participer un maximum de 3 joueurs possédant une licence foot libre.

#### RAPPEL A TOUS LES CLUBS :

Les changements de dates des rencontres doivent nous être communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

#### Coupe Départementale Futsal Séniors:

Equipes qualifiées pour la Finale Départementale Futsal qui aura lieu le 01/03/2020 :  
JOGA et FO Rivois.



#### Coupe Départementale Futsal Jeunes U13 ; U15 ; U18 et Féminines séniors:

Les Finales de Coupe Départementale se dérouleront le Dimanche 01/03/2020 au gymnase Reynières Bayard 10 rue Léo Lagrange 38100 Grenoble. Le club support est Futsall des Géants.

**Licences ; protèges tibias et chaussures Futsal sont obligatoires.**

**Catégorie U13 :** Présence au moins 45 minutes avant le début de vos rencontres.

- 9h30 : Futsall des Géants / FC Voiron-Moirans.
- 9h55 : FO Rivois / USVO.
- 10H20 : 3° et 4°
- 10h45 : Finale
- Remise des récompenses.



**Catégorie U15 :** Présence au moins 45 minutes avant le début de vos rencontres.

- 11h30 : Vallée du Guiers 1 / Vallée du Guiers 2.
- 11h55 : Mistral FC / FC 2A.
- 12h20 : 3° et 4°
- 12h45 : Finale
- Remise des récompenses.

**Catégorie Séniors Féminines :** Présence au moins 45 minutes avant le début de vos rencontres.

- 13h30 : FO Rivois / AS Grésivaudan.
- Remise des récompenses.

**Catégorie U18 :** Présence au moins 45 minutes avant le début de vos rencontres.

- 15h00 : Deux Rochers FC / JOGA.
- Remise des récompenses

## Championnat D1 :

3° journée :

**Pays Voironnais / L'arbre de Vie 1 : Reporté à une date ultérieure.**

10° journée ( du 10 /02/2020 au 16/02/2020)

**Arbre de Vie 1 / FC Voironnais 1 : Reporté à une date ultérieure.**

**FO Rivois 1 / Futsal Picasso 1 : Le Lundi 09/03/2020 à 20H15 (Gymnase SIS, Rives).**

11° journée ( du 09/03/2020 au 15/03/2020)

**JOGA 2 / Nuxerete FS 38 1 : Le Samedi 14/03/20 à 16h00 (Gymnase Reyniès Bayard, Grenoble).**

**FC Voironnais 1 / Vie et Partage 2 : Le Dimanche 15/03/20 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).**

**Futsal Picasso 1 / Arbre de Vie 1 : Le vendredi 13/02/20 à 20h00 (Gymnase Pablo Picasso, Echirolles).**

**FO Rivois 1 / Exempt**

## Championnat D2 :

3° journée :

**Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : Le dimanche 08/03/20 à 16h00 (gymnase de St Alban de Roche).**

11° journée ( du 09/03/2020 au 15/03/2020)

**RC Alpin 2 / Espoir Futsal 38 2 : Le Dimanche 15/03/20 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).**

**Mistral Grenoble 1 / Fontaine AS 1 : Le Vendredi 13/03/20 à 20h30 (Gymnase ampère, Grenoble).**

**Futsal des Géants 2 / Nuxerete FS 2 : Le Jeudi 12/03/20 à 20h00 (Gymnase des saules, Eybens).**

**Crolles FC 3 / Exempt**



## COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

### REUNION DU MARDI 18 FEVRIER 2020

**Présents** : MM. BOULORD, HUGOT, GALLIN, REPELLIN, ROBIN

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mme A. BLANC, M. PINEAU.

### TERRAINS SUSPENDUS

**O. VILLEFONTAINE** : L'équipe de **VILLEFONTAINE** est priée de nous communiquer pour le lundi **02/03/2020** au plus tard le lieu de la rencontre D2-B : VILLEFONTAINE / VALLEE DE LA GRESSE du 15/03/2020.

**LIERS** : **Considérant le tirage et les date de la coupe Féminines à 8** :

La commission des règlements donne son accord pour que les matchs

LIERS — VEZERONGE du 15/03/2020

LIERS — BREZINS du 29/03/2020

Championnat Féminines à 8 D2- POULE B : LIERS / RIVES du 2 février 2020 et LIERS / MIRIBEL du 23/02/2020 se joue sur le terrain de F.C. VOIRON MOIRANS suite à sanction.

COUPE ISERE Féminines à 8 J.B. DALMASSO : LIERS / SEYSSINS du 01 MARS 2020

### EDUCATEUR D1-D2

**FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE** : M. Nicolas BOURDAT remplace M. Fabrice MERLIN à compter de ce jour.

### EDUCATEUR D1-D2

**N° 85 : CLUB : A.S GRESIVAUDAN – D2 – POULE A**

**Dossier ouvert pour absence d'éducateur :**

Considérant ce qui suit :

• **Art. 21-2-2 - D2 des R.G. du District Isère Football**

- Les clubs de cette division ont la possibilité de déclarer deux éducateurs fédéraux titulaires au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans footclubs. L'un des deux doit être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur. Les clubs doivent déclarer leur (s) éducateur (s) sur footclubs avant le premier match de championnat.

Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette dérogation n'est valable qu'une saison

Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.

**- Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.**

**Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur** : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un (des) éducateur (s) diplômé(s) avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat. A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

**Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré** : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de match, de (s) l'éducateur (s) titulaire (s) du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par **la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées.**

Dans le cas où un seul éducateur est déclaré, ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque celui -ci est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur déclaré, il doit être remplacé par un éducateur fédéral titulaire au minimum du CFF3 licencié au club.

Equipe recevante	Equipe visitée	Date de match	motif	sanction
Grésivaudan As	Bilieu Fc	08/09/2019	1 <sup>ère</sup> absence de l'éducateur excusée	
Sassenage Us	Grésivaudan As	22/09/2019	2 <sup>ème</sup> absence de l'éducateur excusée	
Grésivaudan As	Pontcharra As	29/09/2019	Educateur présent	
A.S.I.E.G.	Grésivaudan As	06/10/2019	3 <sup>ème</sup> absence de l'éducateur excusée	
Grésivaudan As	Rachais E.S.	20/10/2019	présent	
Sud Isere Fc	Grésivaudan As	03/11/2019	1 <sup>ère</sup> absence non excusée	moins 1 point et 50 €
Grésivaudan As	Crolles Fc	10/11/2019	2 <sup>ème</sup> absence non excusée	moins 1 point et 50 €
Tullins As	Grésivaudan As	24/11/2019	3 <sup>ème</sup> absence non excusée	moins 1 point et 50 €
Grésivaudan As	Sure Fc	01/12/2019	Educateur présent	
Grésivaudan As	Ro-Claix Us	08/12/2019	Educateur présent	
F.C.2.A.	Grésivaudan As	14/12/2019	Educateur présent	

Par ces motifs, la C.R. déclare : le club de A.S GRESIVAUDAN est sanctionné de :

- la perte de 3 points (3 matchs à 1 point) au classement de la POULE A, CATEGORIE D2
- et de 150 euros (3 x 50 €)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football de l'Isère.

## DECISION

### N°86 : ST MARCELLIN / BREZINS – U13 – D2– POULE D – MATCH DU 15/02/2020.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BREZINS pour le dire irrecevable : Joueur blessé.

Considérant ce qui suit :

- Les changements sur blessure sont autorisés en cours de match.
- Les changements se font sur les pauses ¼ temps ; mi-temps.
- Le joueur blessé, sorti lors d'un ¼ temps pour blessure, a le droit de reprendre la partie si son état physique le lui permet – changement effectué dès lors, à la pause.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football de l'Isère.



## CLUBS EN INFRACTION DE TRESORERIE AUPRES DU DISTRICT ISERE FOOTBALL

### N° 87 : CLUB : UMICORE

Considérant ce qui suit :

- Le club n'est pas à jour de trésorerie depuis le 15 Janvier 2020.
- L'art. 17 du règlement financier du District Isère Football :
- **L'article 17.3 – Procédures et Sanctions :**

**« a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District.**

**Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.**

**b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement.**

**Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.**

**c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. »**

**Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.**

- Un premier courrier électronique avec AR informant de la situation a été envoyé au club le **16 Janvier 2020**.
  - Un deuxième courrier électronique avec AR informant de la situation a été envoyé au club le **4 Février 2020**.
- Un troisième courrier électronique avec AR informant de la mise en demeure a été envoyé le **13 février 2020**.

**Par ces motifs, la Commission des Règlements fera application de l'article 17.3 (c), à défaut de paiement le 20 Février 2020.**

**Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.**

### N° 88 : CLUB : R.C. VIRIEU FUTSAL

Considérant ce qui suit :

- Le club n'est pas à jour de trésorerie depuis le 15 Janvier 2020.
- L'art. 17 du règlement financier du District Isère Football :
- **L'article 17.3 – Procédures et Sanctions :**

**a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District.**

**Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.**

**b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement.**

Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

**c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. »**

**Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.**

- Un premier courrier électronique avec AR informant de la situation a été envoyé au club le **16 Janvier 2020**.
- Un deuxième courrier électronique avec AR informant de la situation a été envoyé au club le **4 Février 2020**.
- Un troisième courrier électronique avec AR informant de la mise en demeure a été envoyé le **13 février 2020**.

**Par ces motifs, la Commission des Règlements fera application de l'article 17.3 (c), à défaut de paiement le 20 Février 2020.**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

## **CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 FEVRIER 2020** **(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

### **17-3 – Procédures et Sanctions :**

**a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 Mars 2020.**

536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)  
547135 POISAT AC  
548844 NIVOLET FC

PRESIDENT  
Jean Marc BOULORD  
06 31 65 96 77

SECRETAIRE  
Gérard ROBIN



## COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 18 FEVRIER 2020

**Présent(e)s** : A. Brault/ L. Mazzoleni / G.Bouat / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron/ A. Remli

**Excusé** : D. Guillard

**Adresse mail de la commission** : sportive@isere.fff.fr

Attention les clubs devant affronter des clubs de Grenoble doivent consulter la rubrique « terrains municipaux de Grenoble » dans le PV de la semaine précédant le match pour connaître horaire et lieu des matchs.

### U13

Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci de passer par footclubs

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06 87 34 22 88

### U15 A 11

Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci de passer par footclubs

Le tirage des 1/8 de finale de la coupe PIERRE DUBOIS et AUGUSTIN DOMINGUEZ est consultable sur le site.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

### U18

Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci de passer par footclubs

**D3 Poule F** : Journée 7 du 15/02/20 Match Balmes Nord Isère / Charvieu Forfait de Balmes Nord Isère

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

### SENIORS

Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci de passer par footclubs

**D2 Poule A** : la rencontre FC2A / Ro-Claix est fixée au 01/03/2020

**Coupe de l'Isère Fabrice MARCHIOL et Challenge Lucien GROS-BALTHAZARD** : Le tirage au sort des 1/8° de Finale se fera le Lundi 9 Mars à 19H00 au district. Tous les clubs qualifiés pour ces deux coupes sont invités à ce tirage au sort

**D4 Poule B** : Le match Pierre Chatel / Miribel 2 de la journée N°8 est reprogrammé au 01/03/20

### VETERANS

Tirage au sort des coupes des 1/8 Finale :

#### Coupe Vétérans A 8 GRENOBLE :

Le 28 Février 2020

- VINAY – GRENO SP ENTREPRISES
- 2 ROCHERS 3 – VALLEE GRESSE
- SASSENAGE – ASIEG
- ST PAUL VARCES – TOUVET TERRASSE
- VALLEE GRESSE 2 – SMH 2
- TUNISIENS SMH – CROLLES
- BOURG D'OISANS – CHAMPAGNIER
- TULLINS – MONESTIER.

#### Coupe Vétérans A 8 NORD ISERE :

Le 28 Février 2020

- BEAUVOIR – LA COTE ST ANDRE
- ASCOL – St GEOIRE EN VALDAINE
- TOUR ST CLAIR – CHIRENS
- VENERIEU – ST ANDRE LE GAZ
- VOIRON MOIRANS – ST CASSIEN
- ST MAURICE EXIL – BOUCHAGE
- ESTRABLIN – OL NORD DAUPHINE
- LES AVENIERES – 2 ROCHERS
- EXEMPT : ASP VOIRON

**Il est impératif d'envoyer les feuilles de match après la rencontre.**

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Le Président  
L. Mazzoleni

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

## PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 28 FÉVRIER 2020 AU LUNDI 2 MARS 2020

### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 29 février 2020  
Match Féminine U18 à 8  
FC2A/ES RACHAIS 2 à 14h00

### STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 28 février 2020  
Match Vétérans  
FC2A/FC ÉCHIROLLES à 20h00

### STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 28 février 2020  
Match Vétérans  
FC2A 2/GSE à 20h00

### STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

dimanche 1 mars 2020  
Match Féminines U18 R  
GF38 2/FC SUD ISÈRE à 14h00

# COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 18 FEVRIER 2020

## FORMATION FUTSAL DECOUVERTE

LES 22 ET 23 FEVRIER 2020 A PONT DE CLAIX

REPORTÉ AU 9 ET 10 MAI

Malgré la communication sur cette formation sur l'e-foot 38, le site internet du district et les multiples relances téléphoniques, vous n'avez pas atteint le nombre minimal de stagiaire requis par le cahier des charges de la F.F.F. pour organiser une session de formation. C'est dommage, car nous collaborons ensemble pour le développement de l'activité, mais nous ne baissons pas les bras et, en comptant sur votre investissement et sérieux ; nous vous proposons de décaler dans le temps la session, pas la saison prochaine, mais dans quelques semaines. Nous vous tiendrons informés des dates, suite à la validation par la mairie pour la réservation des installations sportives et de la salle de cours. Vous nous faites remonter lorsque nous nous croisons, l'importance de vos besoins en formation afin de structurer les clubs futsal, ainsi que la discipline. Nous vous rejoignons et attendons concrètement que vous vous inscrivez aux formations proposées par la FFF.



## FORMATION CFF1 24 AU 27 FEVRIER 2020

Lieu ECHIROLLES

Liste des inscrits :

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
BERNARD COLOMBAT Severine	A.S. CESSIEU
BOUCHAREB Nourddine	U.S. CHATTOISE
BOUDE Melvin	O.C. D'EYBENS
BOUDIAF Ahmed	F.C. D'ECHIROLLES
BOUTIN Hugo	A. S. VER SAU
BUTIN Leo	A. S. VER SAU
CHARDON Matthias	GRENOBLE FOOT 38
CHENAVIER Didier	U. S. BEAUVOIR ROYAS
DA CRUZ Miguel	F.C. SEYSSINS
DE RIEMACKER Melissa	GRENOBLE FOOT 38
DELBOS Robin	A.S. D'OYEU
DIACKO Adama	GRENOBLE FOOT 38
DIALLO Cheick	F.C. D'ECHIROLLES
FABBRI Enzo	A.S. D'OYEU
FONTAINE Audric	C.S. VOREPPE
GRAND Dorian	U. S. BEAUVOIR ROYAS
GUILLARD Damien	CLAIX F.
LORENZI Manuela	F.C. SUD ISERE
MACHADO Ludovic	ST. CHABONNAIS
MARTINS NUNES Isabel	CLAIX F.
PEREIRA Elisabete	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN EXCUSEE
PIOMBO Aurelien	U. S. BEAUVOIR ROYAS
POTDEVIN Antoine	C.S. VOREPPE
RABIER Yoan	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
REVIAL Theo	A.C. SEYSSINET PARISSET
REYMOND Paul	F.C. CROLLES BERNIN
SALEM Nael	F.C. D'ECHIROLLES
SALOS Killian	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
WAZABI Anais	GUC FOOTBALL FEMININ
ZARZOUR Mustapha	F.C. SEYSSINS

## STAGE DEPARTEMENTAL U13 LE 27 FEVRIER 2020 à SASSENAGE

### Liste des joueurs retenus

Nom	Prénom	Club
BAUDA	ANDI	GRENOBLE FOOT 38
BUTTARD	MATHIS	F.C. D'ECHIROLLES
CHNAFA	YOUCEF	GRENOBLE FOOT 38
CLOT GODARD	ROMAIN	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
DA SILVA VALADARES	ADRIANO	A.C. SEYSSINET PARISSET
DANDEVILLE	STAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DJOHOR	AMOR KHALED	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
DOGBOLE	DAVID	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GARCIA	KAÏS	VALLEE DU GUIERS F.C.
GARCIA	MATHIS	O.C. D'EYBENS
GIGIVIEGAS	EDUARDO	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
JAMPY	ARTHUR	O.C. D'EYBENS
KHADDACHI	KARIM	GRENOBLE FOOT 38
KHALIFA	ADIL	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
KRAFT	QUENTIN	GRENOBLE FOOT 38
LAFARGUE	JEREMY	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
LOMBARD	ARTHUR	GRENOBLE FOOT 38
MALENGA NTUMBA	NOUNOU	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
MARTINEZ	TIMEO	F.C. BOURGOIN JALLIEU
MONFRAIX	DORIAN	GRENOBLE FOOT 38
NYINDONG TSAMOUNA	JEAN WILLIAM	F.C. LA TOUR ST CLAIR
OUAJIF	NAEL	O.C. D'EYBENS
PEMBELE NDONGO	HUGO	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
RANAIVOSON	LUCAS	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHUBLER LECART	MATHIS	F.C. BOURGOIN JALLIEU
SEBTI	YACINE	A.C. SEYSSINET PARISSET
SEKERCI	MALIK	F.C. D'ECHIROLLES
SIMIAND	LOUCA	U.S. LA MURETTE
TORELLI	ENZO	O. ST MARCELLIN
VOILAND	BASILE	F.C. BOURGOIN JALLIEU

## FORMATIONS 2019-2020

### Inscription aux certifications

2018-2019	2019-2020
<p><b>1<sup>ère</sup> inscription</b> : automatique par le District suite à la formation initiale</p>	<p><b>1<sup>ère</sup> Inscription</b> : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10</p>
<p><b>2<sup>ème</sup> inscription</b> ou plus (suite à échec au 1<sup>er</sup> passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District</p>	<p><b>2<sup>ème</sup> inscription</b> ou plus (suite à échec au 1<sup>er</sup> passage ou absence) : Inscription <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10</p>

#### Important :

Ne sont acceptés que 2 ou 3 candidats du même club par formation

#### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.